
Erratum

A.M., 2014

**Arrêté numéro 2014-015 de la ministre de
l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
en date du 28 novembre 2014**

Loi sur l'immigration au Québec
(chapitre I-0.2)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement
sur la pondération applicable à la sélection des res-
sortissants étrangers

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 30 décembre
2014, 146^e année, numéro 53, page 4786.

À la page 4788, à la quatrième ligne de l'article 5, on
aurait dû lire « la date d'entrée en vigueur du présent
règlement » au lieu de « le [indiquez ici la date d'entrée
en vigueur du présent règlement] ».

62604